



Mise en œuvre du plan d'action «Je participe!» 2018-2021

Objectifs 2021 de la Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ)

La Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) détermine ses objectifs annuels que le Bureau de promotion des enfants et des jeunes, en tant que secrétariat de la CEJ, réalise de manière à mettre en œuvre les mesures du plan d'action «Je participe!» 2018-2021. Ce plan d'action se décline en neuf domaines d'action et en fonction de quatre objectifs prioritaires : développer la **politique globale** ; favoriser l'**éducation globale** des enfants et des jeunes ; encourager leur **participation** et leur **citoyenneté** et promouvoir un **cadre de vie épanouissant**. Ces quatre objectifs décrits dans la stratégie cantonale «Je participe!» - perspectives 2030 concourent ensemble au développement harmonieux des enfants et des jeunes qui grandissent dans le canton de Fribourg.

La CEJ se fixe les objectifs suivants pour l'année 2021 :

Plan d'action «Je participe!» (PA)

- > Le PA "Je participe!" 2017-2021 est évalué et renouvelé pour la législature 2022-2026
- > Le PA 2022-2026 intègre les mesures enfance-jeunesse décidées par les différents services des sept directions de l'Etat. Une consultation permet également de prendre en compte les avis des communes et des représentants de l'enfance et de la jeunesse (frisbee, AFASC et VKJ). Le nouveau PA repose sur les besoins et opinions exprimés directement par les enfants et les jeunes.

Participation des enfants et des jeunes

- > Les sondages réalisés en 2020 auprès des élèves de 6H et de 10H sont publiés, un document réalisé spécialement pour les enfants est envoyé aux classes participantes. L'étude qualitative «petite enfance» du ZeFF de l'Université de Fribourg est publiée.
- > Le Conseil des Jeunes est dûment consulté de manière à pouvoir proposer des mesures pour le nouveau plan d'action et donner son avis sur les mesures décidées par les différents services.

Soutien aux communes

- > La CEJ poursuit son soutien méthodologique et financier aux communes pour le développement de la politique enfance et jeunesse au niveau local.
- > Dans ce travail avec les communes, des collaborations sont mises en place avec d'autres mesures étatiques comme le projet-pilote «Communes en santé» à Estavayer-le-Lac (SSP) ou le projet «Communes Sympas» (IMR).
- > Cinq *Happy Events* au minimum sont organisés dans le courant de l'année 2021 sur des thèmes souhaités par les communes (les séances ont lieu online ou en présentiel).
- > La liste des personnes de contact «enfance et jeunesse» au sein des Conseils communaux est mise à jour après les élections communales de mars 2021.
- > FriTime continue son développement dans les communes fribourgeoises en 2021.

Encouragement précoce - petite enfance

- > La CEJ suit régulièrement les travaux des séances de la Plateforme EP en vue de développer de manière interdirectionnelle une politique d'encouragement précoce et de la petite enfance.

Soutien aux projets de promotion civique

- > Afin de renforcer la participation citoyenne des jeunes, le projet «Easyvote» est mis en place au sein du GT interdirectionnel «Citoyenneté des jeunes de la Chancellerie cantonale», en vue des élections communales et cantonales du printemps et de l'automne 2021. Le BPEJ y joue un rôle important de coordination.

COVID-19

- > Via le BPEJ, la CEJ poursuit son travail de sensibilisation, d'information et de coordination sur le plan cantonal, intercantonal et fédéral en faveur d'une prise en considération du bien-être, de l'intérêt, des besoins et du droit à la participation des enfants et des jeunes en période de pandémie.
- > La CEJ fait en sorte que les dispositions prises par l'Etat de Fribourg dans le domaine enfance et jeunesse soient coordonnées avec les autres cantons via la Conférence intercantonale de politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), conférence spécialisée de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Elle peut établir des recommandations à l'intention du Conseil d'Etat en se basant entre autres sur les recommandations faites par la CDAS ou par la Commission fédérale de l'enfance et de la jeunesse (CFEJ).
- > La CEJ soutient et accompagne Frisbee pour la validation, par la Cellule de coordination cantonale, de son plan de protection cantonal pour l'animation enfance et jeunesse professionnelle et bénévole. Le BPEJ soutient Frisbee dans la révision régulière du plan de protection en regard des mesures fédérales et cantonales et de l'évolution de la situation sanitaire.
- > La CEJ soutient financièrement les activités d'été enfance-jeunesse 2021 (activités avec ou sans hébergements) sur le modèle mis en place pour l'été 2020.
- > Les informations concernant les mesures sanitaires à appliquer dans le domaine enfance-jeunesse sont transmises régulièrement aux actrices et acteurs du terrain via la page internet dédiée et par visioconférences.
- > La page internet [COVID-19: activités-enfance-et-jeunesse-et-coronavirus](#) est actualisée en fonction des décisions fédérales et cantonales.
- > Les pages internet [COVID-19: Activités à faire en famille](#) et [Camps de vacances et activités de jeunesse](#) sont mises à jour régulièrement.

CEJ

- > La CEJ adopte son rapport de fin de législature 2017-2021 et le transmet au Conseil d'Etat.
- > La CEJ mène les travaux préparatoires en vue du renouvellement de la commission en 2022. Des discussions ont eu lieu en vue d'une éventuelle réorganisation de la commission de manière à pouvoir mieux assumer son rôle de coordination du domaine enfance et jeunesse.
- > La [page internet dédiée à la CEJ](#) est mise à jour régulièrement.

Fribourg, le 19 mars 2021

Stéphane Quéru
Président de la CEJ

Laurent Menoud
Vice-Président de la CEJ